

Conges payes droit de l'employe

Par MIs, le 06/09/2024 à 09:43

Bonjour, j'ai cumulé beaucoup de jours de congés au fil des années, il me reste 42 jours jusqu'à mai 2025. Le souci c'est que mon employeur ne veut pas que je pose plus de 5 semaines par an pour les épurer. Est ce légal si elle me paye une semaine pour les épurer ?

Par janus2fr, le 06/09/2024 à 09:50

Bonjour,

En théorie, les congés non pris chaque année sont perdus (sauf si un compte épargne temps existe dans l'entreprise).

Par miyako, le 06/09/2024 à 12:28

Bonjour,

la non prise de ces CP est elle du au refus de votre employeur ?

Cordialement